



## I. SOLUTIONS AUX OBSTACLES TRANSFRONTALIERS

### I.1. Commission européenne, DG REGIO : Cross-border Review

A l'occasion des 25 ans d'INTERREG, l'unité de coopération transfrontalière de la DG REGIO a lancé en septembre 2015 une initiative importante appelée "**Cross-border Review**"<sup>1</sup> (revue transfrontalière) visant à analyser les obstacles administratifs et légaux qui persistent le long des frontières terrestres internes de l'Union européenne, processus auquel la MOT est étroitement associée. Elle se structure autour de 3 séquences :

- ≡ La réalisation d'**une étude** afin de dresser un inventaire critique des obstacles.
- ≡ Une large **consultation publique** "Surmonter les obstacles dans les régions frontalières" (de septembre 2015 à décembre 2015), à laquelle la MOT a répondu<sup>2</sup>, après consultation des membres de son réseau. Elle a contribué une deuxième fois via le réseau européen de la CECICN. Les premiers résultats de la consultation ont été publiés dans un **Rapport de synthèse**<sup>3</sup>.
- ≡ **Quatre ateliers d'experts** auxquels la MOT a participé ont eu lieu :
  - le 9 septembre 2015,
  - le 28 janvier 2016,
  - le 27 septembre 2016,
  - le 15 décembre 2016.

Les résultats de la Cross-border Review vont être présentés le 6 septembre 2017 dans une communication de la Commission européenne.

<sup>1</sup> Site de la Commission européenne DG REGIO

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/cross-border/review/](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/cross-border/review/)

Article de la MOT : [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Newsletter/FR\\_NL119\\_05\\_16.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Newsletter/FR_NL119_05_16.pdf)

<sup>2</sup> Contribution de la MOT [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Europe/Positions\\_MOT/Consultation\\_Obstacles\\_Reponse\\_MOT\\_v\\_longue\\_et\\_annexe.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Europe/Positions_MOT/Consultation_Obstacles_Reponse_MOT_v_longue_et_annexe.pdf)

<sup>3</sup> Surmonter les obstacles dans les régions frontalières, Rapport de synthèse sur la consultation publique en ligne, avril 2016

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/consultation/overcoming-obstacles-border-regions/results/overcoming\\_obstacles\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/consultation/overcoming-obstacles-border-regions/results/overcoming_obstacles_fr.pdf)

## I.2. Proposition d'un nouvel outil juridique pour la coopération transfrontalière - la "European cross-border convention" (ECBC)

Dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, le Grand-Duché du Luxembourg (2<sup>ème</sup> semestre 2015) a rassemblé les 26 et 27 novembre 2015 à Luxembourg, pour une réunion informelle, les ministres européens en charge de la cohésion territoriale et des politiques urbaines. Les discussions ont alimenté les conclusions de la Présidence grand-ducale<sup>4</sup>, qui propose des actions pour faciliter la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne. L'une d'entre elles, élaborée avec l'appui technique de la MOT<sup>5</sup>, consiste à mettre en place un **outil juridique fondé sur un règlement européen**, la « European cross-border convention » (ECBC). Cet outil permettrait aux autorités locales, confrontées à un obstacle juridique **dans le cadre d'un projet transfrontalier**, de **proposer à leurs États respectifs un cadre juridique spécifique**<sup>6</sup> au fonctionnement du projet concerné. Par exemple, l'extension d'une ligne de tramway de l'autre côté de la frontière pourrait se voir appliquer de part et d'autre la norme d'un des pays. En résumé, les États pourraient reconnaître l'application de dispositions normatives issues du droit d'un pays voisin, pour faciliter le fonctionnement d'un projet transfrontalier spécifique. Cette nouvelle forme de reconnaissance mutuelle faciliterait la mise en œuvre de projets transfrontaliers, au bénéfice des populations frontalières. L'initiative ECBC a reçu le soutien de la Commission REGI du Parlement européen.

## I.3. Groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers

Suite à la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (2<sup>ème</sup> semestre 2015) et à sa proposition de créer un nouvel outil juridique dédié à la coopération transfrontalière (cf. ci-dessus), un **Groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers** a été mis en place par le Luxembourg et la France.

Il a été présenté sous Présidence néerlandaise (1<sup>er</sup> semestre 2016) lors des réunions des directeurs généraux de l'aménagement du territoire et des politiques urbaines des 11 et 12 mai 2016. Depuis, il s'est réuni à plusieurs reprises :

---

<sup>4</sup> [http://www.dat.public.lu/eu-presidency/Events/Informal-Ministerial-Meetings-on-Territorial-Cohesion-and-Urban-Policy-26-27-November-2015-Luxembourg-City/\\_Material/Luxembourg-Presidency-Conclusions-20151127\\_final\\_.pdf](http://www.dat.public.lu/eu-presidency/Events/Informal-Ministerial-Meetings-on-Territorial-Cohesion-and-Urban-Policy-26-27-November-2015-Luxembourg-City/_Material/Luxembourg-Presidency-Conclusions-20151127_final_.pdf)

<sup>5</sup> L'étude de la MOT : [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Etudes\\_Publications\\_MOT/2015\\_09\\_Legal\\_provisions\\_Obstacles\\_to\\_CBC.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/2015_09_Legal_provisions_Obstacles_to_CBC.pdf)

Tous les travaux de la MOT dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/parteneriats/travaux-dans-le-cadre-de-la-presidence-du-conseil-de-lue/>

<sup>6</sup> Constitué du droit de l'une ou l'autre des parties.

- 1<sup>ère</sup> réunion le 5 juillet 2016 à Vienne,
- 2<sup>ème</sup> réunion le 28 septembre 2016 à Bruxelles,
- 3<sup>ème</sup> réunion le 15 décembre 2016 à Bruxelles,
- 4<sup>ème</sup> réunion le 18 février 2017 à Bruxelles.

Conçu comme une plateforme intergouvernementale, en dialogue avec les institutions de l'Union européenne, le groupe a pour mission de traiter des obstacles à la coopération transfrontalière et de tester la valeur ajoutée, la faisabilité et le format du nouvel outil juridique proposé par la Présidence luxembourgeoise. Les résultats de ses travaux se veulent le point de départ d'un processus législatif européen à la fin 2017.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) assure le secrétariat technique du groupe. Pour plus d'information sur les objectives, les méthodes de travail, les membres etc. du groupe, voir le site de la MOT<sup>7</sup>.

## II. ENJEUX POUR LES VILLES IMPLIQUEES DANS LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

### II.1. Agenda urbain pour l'UE - Pacte d'Amsterdam

L'agenda urbain pour l'Union européenne - Pacte d'Amsterdam<sup>8</sup>, un processus intergouvernemental avec le soutien de la Commission européenne, a été adopté lors de la réunion informelle des ministres européens en charge des questions urbaines le 30 mai 2016 à Amsterdam, Pays-Bas. Il prévoit la possibilité d'un partenariat sur les problématiques transversales, p.ex. concernant la « 12.2 Gouvernance au-delà des frontières administratives et coopération inter-municipale : urbaine-rurale, entre les zones urbaines et transfrontalière ; lien avec le développement territorial et l'Agenda territorial 2020 (développement territorial équilibré). »

### II.2. Parlement européen : Résolution sur la « Dimension urbaine des politiques européennes »

Le Parlement européen a adopté en septembre 2015 une résolution sur la « Dimension urbaine des politiques européennes (2014/2213(INI)) »<sup>9</sup>. La résolution évoque entre autre les points suivants :

- Vers un programme urbain européen intégré (voir §6) : « [le Parlement européen] souligne que les frontières administratives ont de moins en moins de sens lorsqu'il s'agit de relever des

<sup>7</sup> <http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/groupe-intergouv-obstacles/>

<sup>8</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/policy/themes/urban-development/agenda/pact-of-amsterdam.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/urban-development/agenda/pact-of-amsterdam.pdf)  
Traduction française (CGET)

[http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/pacte\\_amsterdam\\_fr.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/pacte_amsterdam_fr.pdf)

<sup>9</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2015-0307+0+DOC+PDF+V0//FR>

défis en matière de développement au niveau décentralisé; estime donc que le programme urbain européen devrait être axé sur l'inclusion et tenir clairement compte de la diversité des entités territoriales de l'Union et des liens **transfrontaliers** et de ceux existant entre les villes et les zones rurales, y compris pour ce qui concerne les services fournis par les zones urbaines fonctionnelles à leurs zones rurales avoisinantes »,

- La dimension urbaine des financements et instruments de la politique européenne (voir §15) : « [le Parlement européen] invite la Commission et les États membres à appliquer systématiquement le principe de partenariat (compte tenu également du code de conduite relatif aux partenariats - article 5, paragraphe 3, du règlement (UE) n°1303/2013 portant dispositions communes) lorsqu'ils mettent en œuvre des programmes et des projets financés par l'Union, en accordant une attention particulière à la participation des villes et des zones urbaines fonctionnelles à l'élaboration, à la gestion et à la gouvernance de ces programmes, y compris au niveau **transfrontalier** ».

### II.3. Comité des Régions : avis sur le « Renforcement de la coopération transfrontalière : un meilleur cadre réglementaire est-il nécessaire ? »

Le Comité des Régions a adopté en octobre 2015 un avis sur le « Renforcement de la coopération transfrontalière : un meilleur cadre réglementaire est-il nécessaire ? »<sup>10</sup>, avis élaboré à l'initiative de la Présidence luxembourgeoise (2<sup>nd</sup> semestre 2015).

### II.4. Comité des Régions et Parlement européen : réflexions sur les “Missing links”

Le Comité des Régions prépare actuellement un avis sur « Les chaînons manquants en matière de transport dans les régions frontalières » (Missing Transport Links in Border Regions)<sup>11</sup>. Le rapporteur est Michel Scheffer (NL/ALDE), membre de la Commission COTER et député provincial de Gueldre (NL). Dans ce contexte, une étude a été réalisée pour le compte du Comité des Régions en 2016 sur "The potential of closing the missing links of small scale infrastructure in Europe's border regions for growth and employment"<sup>12</sup>. Un groupe de travail va être lancé pour définir les prochaines étapes dans le but de fermer les chaînons manquants en

<sup>10</sup> [http://cor.europa.eu/en/activities/opinions/Pages/opinion-factsheet.aspx?OpinionNumber=CDR\\_4286/2015](http://cor.europa.eu/en/activities/opinions/Pages/opinion-factsheet.aspx?OpinionNumber=CDR_4286/2015)

<sup>11</sup> Un atelier a été organisé le 28 juin 2016 [http://www.ccdr-n.pt/sites/default/files/programme\\_28\\_june-missing\\_links.pdf](http://www.ccdr-n.pt/sites/default/files/programme_28_june-missing_links.pdf)  
L'avis : [http://cor.europa.eu/en/activities/opinions/Pages/opinion-factsheet.aspx?OpinionNumber=CDR\\_4294/2016](http://cor.europa.eu/en/activities/opinions/Pages/opinion-factsheet.aspx?OpinionNumber=CDR_4294/2016)

<sup>12</sup> <http://cor.europa.eu/en/documentation/studies/Documents/Potential-missing-link.pdf>

matière de transport. Le Parlement européen et la Commission européenne ont confirmé leur intérêt pour ce groupe de travail.

Le Parlement européen a lancé une réflexion sur les “missing links” dans les infrastructures ferroviaires, sur l’initiative de Michael Cramer (LUX/Greens), Président de la Commission TRAN du Parlement européen<sup>13</sup>.

La Commission européenne (DG REGIO et DG MOVE) a de son côté lancé un appel à projets “Missing Links” pour financer des études ou de la réalisation de travaux à travers le programme Connecting Europe Facility, dont la deadline est le 7 février 2017. La DG REGIO et DG MOVE ont également lancé un appel d’offres pour une étude d’inventaire et de recommandations sur les chaînons manquants (“missing links”) en matière de transport dans les régions frontalières, mais aussi sur les connexions de transports qui devraient être développées au vu du potentiel démographique, économique et pour le développement régional (“promising links”). La MOT a répondu à cet appel d’offres avec le groupe SYSTRA et le CESCO.

## **II.5. Parlement européen : Rapport relatif à la coopération territoriale européenne - bonnes pratiques et mesures inédites**

Le Parlement européen a adopté dans sa session plénière du 13 septembre 2016 un « Rapport relatif à la coopération territoriale européenne - bonnes pratiques et mesures inédites (2015/2280(INI)) »<sup>14</sup>, réalisé par la Commission REGI, qui comprend des recommandations concrètes pour la coopération territoriale européenne.

## **III. GROUPES SPECIFIQUES AU NIVEAU EUROPEEN**

### **III.1. Comité des Régions : groupe interrégional « coopération transfrontalière et GECT »**

Le 7 juillet 2015, le Comité des Régions a mis en place un « groupe interrégional coopération transfrontalière et GECT », sur initiative de Pavel Branda (ECR/CZ), président du groupe. L’objectif du groupe est d’influencer les politiques européennes en la matière, d’échanger les expériences et de contribuer aux discussions sur le futur de la politique de cohésion. La MOT est associée à cette démarche à travers son président Michel Delebarre, membre du groupe. Ces 30 membres se réunissent régulièrement à Bruxelles en lien avec les sessions plénières du Comité des Régions :

---

<sup>13</sup> [http://www.michael-cramer.eu/fileadmin/documents/Publikationen/MissingLink\\_EN\\_Platat\\_2015\\_www.pdf](http://www.michael-cramer.eu/fileadmin/documents/Publikationen/MissingLink_EN_Platat_2015_www.pdf)

<sup>14</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A8-2016-0202+0+DOC+PDF+V0//FR>

- ≡ 1<sup>ère</sup> réunion le 12 octobre 2015. Parmi les sujets traités : la mise en place du groupe et l'avis sur le « Renforcement de la coopération transfrontalière : un meilleur cadre réglementaire est-il nécessaire ? » (cf. ci-dessus).
- ≡ 2<sup>ème</sup> réunion le 11 février 2016. Parmi les sujets traités : les analyses d'impact territorial et la nécessité de prendre en compte les territoires et enjeux transfrontaliers, et l'articulation entre le groupe et la Plateforme des GECT.
- ≡ 3<sup>ème</sup> réunion le 16 juin 2016. Parmi les sujets traités : l'avis sur le « tourisme comme moteur pour la coopération régionale au sein de l'UE », et l'avis sur la « simplification des Fonds ESI du point de vue des autorités locales et régionales ».
- ≡ 4<sup>ème</sup> réunion le 8 décembre 2016. Parmi les sujets traités : les activités de l'intergroupe (dont l'organisation du séminaire, co-organisé avec la MOT, sur la gestion transfrontalière des catastrophes naturelles) et le futur de la coopération transfrontalière post 2020.

### III.2. Parlement européen : intergroupe sur la coopération transfrontalière

En 2015, le Parlement européen a créé à l'initiative d'Anne Sander, députée européenne et vice-présidente de la MOT un nouveau « Groupe de travail sur la coopération transfrontalière », donnant suite au précédent groupe de liaison transfrontalier de Marie-Thérèse Sanchez-Schmid. La MOT y est associée.

- ≡ 1<sup>ère</sup> réunion le 24 mai 2015 : Le numérique dans les zones frontalières.
- ≡ 2<sup>ème</sup> réunion le 14 octobre 2015 : La coopération sanitaire transfrontalière.
- ≡ 3<sup>ème</sup> réunion le 25 février 2016 : Reforme de Schengen : quels impacts sur des territoires transfrontaliers.
- ≡ 4<sup>ème</sup> réunion le 26 mai 2016 : Chômage : quelles solutions dans les zones frontalières ?
- ≡ 5<sup>ème</sup> réunion le 2 février 2017 : Lever les obstacles à la coopération transfrontalière : Etat des lieux et perspectives.

### III.3. Parlement européen : Intergroupe URBAN

L'**intergroupe URBAN du Parlement européen**<sup>15</sup>, créé lors de la mandature parlementaire 2004-2009 et présidé par Jan Olbrycht, se concentre sur un certain nombre de sujets liés au développement durable des zones urbaines comme l'environnement et l'efficacité énergétique, le transport urbain, le logement, les défis sociaux (exclusion sociale, immigration, vieillissement de la population), les

<sup>15</sup> <http://urban-intergroup.eu/>

services d'intérêt général, les finances publiques locales et l'impact de la crise économique et financière sur les villes. Les objectifs principaux de l'intergroupe sont de suivre le travail législatif et non-législatif des commissions du Parlement européen sur les questions relatives aux villes, de travailler sur des stratégies européennes communes, d'intégrer les besoins des villes dans les politiques de l'UE, d'être activement impliqué dans la préparation de la législation européenne, de rester en permanence en contact avec les partenaires et les experts, et d'informer sur les mesures politiques européennes prises sur le sujet. Les membres de l'Intergroupe se réunissent une fois par mois à Strasbourg. Des conférences internationales sont également organisées en coopération à Bruxelles et à l'étranger.

#### **IV. PROCESSUS POST 2020**

(Cf. également note "processus post 2020 en quelques dates")

La Cross-border Review de la Commission européenne (cf. ci-dessus) apporte des éléments précieux pour le processus des discussions post 2020.

Plusieurs autres réflexions sont par ailleurs en cours au niveau européen en vue du futur de la politique de cohésion etc., parmi eux : Le Comité des Régions a lancé un projet de recherche et de réflexion sur de le « Futur de la politique de cohésion post 2020 ». L'objectif du projet est de fournir des contenus pour les avis du Comité des Régions sur la future politique de cohésion post 2020. Le Comité des Régions a mis en place une plateforme pour des discussions avec les autres institutions de l'Union européenne, des experts, aidé par une étude sur le futur de la politique de cohésion, composé d'une note méthodologique et de deux rapports. Le projet a été lancé en décembre 2014 lors d'un atelier pour définir la méthodologie, suivi d'une première partie du rapport, de deux ateliers en juillet 2015 et en octobre 2015 (qui a eu lieu en parallèle de la Commission COTER), de la deuxième partie du rapport, et finalement d'une conférence de clôture en 2016. Ce matériel va nourrir les discussions du Comité des Régions, via la Commission COTER. Plus d'informations sur le projet, les résultats et les ateliers<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> <http://cor.europa.eu/en/takepart/Pages/cohesion-policy-future.aspx>  
<http://cor.europa.eu/en/documentation/studies/Documents/Future-CP-Report-I-Final.pdf>  
[http://cor.europa.eu/en/documentation/studies/Documents/Future\\_of\\_Cohesion\\_Policy\\_report\\_II.pdf](http://cor.europa.eu/en/documentation/studies/Documents/Future_of_Cohesion_Policy_report_II.pdf) / <http://cor.europa.eu/en/activities/Documents/dm-results-20160301081332.zip>